

**DÉCISION N°245-2024-
ACHAT D'UNE REMORQUE PLATEAU POUR LE SERVICE
TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la nécessité d'équiper le service technique de matériel adapté pour le transport du tracteur KIOTI, il est utile pour la CC Forez-Est d'acheter une remorque plateau,

Considérant la proposition technique et financière ci annexée, de la SAS JEAN-LOUIS GUYONNET sise 5 rue de l'Industrie ZA les Places à CIVENS (42110), pour l'achat d'une remorque plateau de marque LIDER pour un montant de 5 920,00 € HT, soit un montant TTC de 7 104,00 €,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis n° 1142 de la SAS JEAN-LOUIS GUYONNET sise 5 rue de l'Industrie, ZA Les Places, à CIVENS (42110), pour l'achat d'une remorque plateau de marque LIDER au prix de 5 920,00 € HT soit un montant TTC de 7 104 €, et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget Principal.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 04/12/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes de Forez-Est 6 Place Paul Larue BP13 42110 FEURS	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065894-20241204-245-2024-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/12/2024
--	--